

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 292

Artikel: 600 blindés en moins de vingt ans : une commande qui fait rêver les industriels suisses et laisse les parlementaires désarmés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026696>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

600 blindés en moins de vingt ans : une commande qui fait rêver les industriels suisses et laisse les parlementaires désarmés

Après le Conseil des Etats, le Conseil national a accepté, lors de sa session d'automne, dans le cadre du programme d'armement 1974, l'achat de 50 chars suisses de combat Pz 68, pour un total de 146,3 millions, soit près de 3 millions pièce.

Cette décision n'a pas été acquise sans débat, les communistes s'étant opposés à l'entrée en matière du programme d'armement, et certains socialistes contestant dans ce dernier le crédit demandé pour les blindés.

Le vote de cet automne ne clôt pas la question, qui va rebondir dans les années à venir.

Au point de départ, des chiffres et des projets. Nos deux cents chars français légers AMX (modèle 51) ne répondent plus, après vingt-cinq ans de service, aux exigences d'aujourd'hui en ce qui concerne l'efficacité de leur canon et leur blindage. Leur remplacement doit permettre de transformer par étape les bataillons de reconnaissance en bataillons de chars et d'incorporer ces derniers dans les divisions d'infanterie. Ce renforcement entraînera un besoin d'au moins trois cent vingt blindés nouveaux, car les responsables de la défense nationale ont également décidé de renoncer à construire un canon antichar indigène et préfèrent améliorer la défense antichar par l'emploi de blindés dits de la troisième génération, trop vieux pour servir dans les divisions mécanisées par exemple.

Mais cette réorganisation, qui doit s'effectuer au cours de cette décennie, n'est qu'une étape. Car il faudra en outre, dans les années 80, remplacer le char moyen britannique « Centurion ». Malgré son âge ce dernier a prouvé son efficacité lors de la guerre du Kippour. Or il aura derrière lui en 1985

environ trente ans de service. Deux cent quatre-vingts véhicules au minimum seront là encore nécessaires à la place du vieux serviteur totalement usé et surclassé.

Un besoin d'au moins six cents blindés en moins de vingt ans, voilà de quoi mettre l'eau à la bouche de nombreuses industries suisses et étrangères et susciter bien des convoitises.

Un char suisse en treize ans

En automne 1951, le Département militaire fédéral lançait la construction d'un char suisse. Il faudra treize ans pour que ce produit des ateliers fédéraux de Thoune (K+W) et de l'industrie nationale commence à être remis à la troupe. C'est long, même si l'engin, le Pz 61, de l'avis de certains, est de conception révolutionnaire par quelques côtés. La cadence de production est lente, puisqu'il faudra trois ans encore pour que soit livrée la totalité des cent cinquante pièces commandées.

L'année d'après, soit en 1968, le législatif approuvait un programme d'armement comprenant l'achat de 170 Pz 68. Ce char, développement du précédent, n'en était alors qu'aux essais et à la définition du cahier des charges. Mais il importait de le commander maintenant, de confiance en quelque sorte, car il fallait compenser vis-à-vis de l'industrie nationale l'achat de l'obusier américain blindé M-109, destiné à succéder au bon vieux 10,5 survivant de l'artillerie de la Seconde Guerre mondiale.

Décision hâtive

De l'avis des spécialistes militaires, cette décision — politique — était hâtive. Elle devait conduire à une série de mécomptes et susciter de nombreuses plaintes de la part de la troupe.

Les députés socialistes Aubert aux Etats et Hubacher au National se sont faits l'écho de ces dernières lors de la session 1974. Rappelons quelques-uns des griefs formulés à la tribune du Parlement. La tourelle du Pz 68 a été conçue de telle sorte que lorsque les blindés sont transportés par voie ferrée, les convois puissent se croiser. De ce fait l'équipage dispose d'une place trop restreinte, qui diminue sa capacité de réaction. Le tir est trop lent, car les munitions sont d'accès difficile une fois les premiers coups partis. Les instruments de tir eux-mêmes sont insuffisants. Selon les normes de l'OTAN, un char, après s'être déplacé dans le terrain, même le plus accidenté, doit être prêt à ouvrir le feu, canon pointé, dans les dix secondes. Le Pz 68, aussi bien commandé soit-il, semble être loin de pouvoir remplir cette condition. Ces critiques, et d'autres encore, ont d'ailleurs conduit le Département militaire fédéral à mettre face à face, au printemps 1973, les officiers de l'arme blindée et les représentants des industriels, pour dresser la liste des défaillances et tenter de les corriger.

Un marché énorme

Derrière cette évaluation de la valeur du Pz 68 par rapport à d'autres concurrents étrangers, comme le « Léopard » ouest-allemand, se cache précisément le problème du marché à venir pour l'armement en blindés des années 70 et 80.

Du Pz ou d'un char suisse développé sur les mêmes bases et appartenant donc à la même famille, personne ne semble en vouloir du côté de l'armée : la Commission pour la défense nationale militaire refuse une telle solution. Or, elle regroupe les commandants des corps d'armée et d'autres officiers supérieurs et elle est chargée sous la présidence du chef du Département militaire, Rudolf Gnaegi, de conseiller ce dernier sur le plan technique. Le chef d'état-major général, le commandant de corps Vischer, déclare le 17 juin 1973 devant la Société suisse des officiers : « Un char, dont le blindage et la mobilité sont inférieurs à

ceux du blindé adverse est un char-attrape coûteux et militairement sans valeur. »

Hostilité des officiers supérieurs

Les officiers supérieurs de l'armée sont également hostiles au Pz 68. Ils doutent que les améliorations apportées puissent modifier une situation qu'ils jugent, en grand nombre, radicalement mauvaise à la base. Ils exigent qu'on se livre à une véritable évaluation des offres étrangères, sans se laisser influencer par des considérations économiques ou de prestige, puisque toute construction d'un char dit suisse fait appel, dans une proportion qui est d'ailleurs estimée à 15 % par les uns, 60 % par les autres, à la production étrangère. Ils font valoir que le Léopard allemand par exemple coûte déjà maintenant moins cher que son vis-à-vis suisse et qu'il lui est supérieur militairement et techniquement à tout point de vue. Ils ne veulent donc pas entendre parler pour les années 70 et encore moins pour les années 80, de chars suisses Pz 68 II ou Pz 80, encore à l'état de projet d'ailleurs, en estimant que les développements ultérieurs du Léopard seront de toute façon supérieurs au développement du char suisse. En un mot ils mettent très fortement en doute, sur la base des expériences faites, la capacité des entreprises suisses à suivre le progrès des techniques militaires et à produire les quantités de matériels nécessaires à la cadence voulue.

Face à la concurrence internationale

Les partisans du Pz 68 font valoir que toutes les troupes n'ont pas eu une attitude négative. Ils croient possible de corriger les défauts de leur véhicule préféré et, surtout, ils estiment que notre industrie est en mesure de suivre l'évolution technique et de répondre aux besoins de l'armée, même si pour cela la facture est un peu plus salée. Mais une saine défense nationale ne repose-t-elle également sur l'existence d'une industrie

nationale d'armements ? Et le maintien de cette dernière n'exige-t-elle pas que l'on poursuive la chaîne de production, que l'on assure un rythme de commande ou de pré-engagement, comme cela n'a pu être fait en 1973, qui permette le développement continu des modèles fabriqués ? Pour eux la série de Pz 68, dont le Parlement vient de décider l'acquisition, semble donc destinée à mettre les entreprises suisses en mesure de tenir tête à la concurrence internationale et de préparer les commandes des années 80. De cette façon on évite de multiplier les modèles en service, on donne du travail aux ouvriers et on ne livre pas la défense nationale en mains étrangères (du moins pas trop).

Deux groupes de pression face à face

Deux groupes de pression s'affrontent donc depuis deux ans sur ce problème des chars, que la session de 1974 des Chambres fédérales vient de mettre en lumière.

D'un côté, les industriels intéressés, qui sont plus de 60 firmes et 1200 entreprises sous-traitantes. Dans la liste, on trouve des grands noms comme Flug-und Fahrzeugwerke AG, Altenrhein, Saurer AG, Oerlikon-Bührle AG, Georg Fischer AG, von Roll AG, Sulzer AG, etc., dont les principaux dirigeants n'hésitent pas à venir eux-mêmes à Berne. Regroupant les efforts du secteur privé, la Société suisse des industriels en machines, et plus précisément le sous-groupe technique militaire de cette association, dirigé par E. Kronauer. Ces milieux paraissent avoir l'oreille du chef du Département militaire fédéral, Rudolf Gnaegi, et du chef du groupement de l'armement, C. Grosenbacher, qui tous deux défendent le Pz 68 et ses ultérieurs avatars.

De l'autre côté, les spécialistes et responsables de l'arme blindée, qui peuvent apparemment compter sur la Commission pour la défense nationale militaire, sur le chef de l'Etat-major général et sur de nombreux officiers.

Ignorance des députés

Entre ces deux pressions, que pouvait décider le Parlement ? Une fois de plus, les députés ont dû avouer leur ignorance. Incapables de décider, quand bien même l'habitude est en Suisse de confier au législatif le soin de choisir les armes elles-mêmes. Les Chambres n'auront donc finalement suivi que la pression la plus immédiate, celle des responsables politiques et administratifs de l'armée, appuyés par quelques parlementaires liés au monde des affaires. Quitte demain, si la chose tourne mal, comme dans le scandale des « Mirage », à se fâcher et à tenter a posteriori un meilleur contrôle.

Un premier pas a été fait cet automne dans la question des blindés par l'achat de 50 Pz 68. Plus encore par l'autorisation accordée au Département militaire fédéral de prendre des engagements préalables pour un montant maximal de 5 millions de francs, dans le cas du Pz 68 et de l'obusier M-109, afin d'éviter toute interruption dans la production et de prévoir l'avenir. Mais cette première décision a été prise dans une méconnaissance certaine de l'avenir, malgré les efforts de quelques socialistes.

Manque d'information

La défense nationale n'en serait pas sortie affaiblie, ni les secrets militaires violés si l'exécutif et l'administration avait mis à disposition du Parlement tout ce qui était nécessaire pour comprendre les enjeux en cause. L'absence d'une sérieuse information amène donc à se poser la question de savoir s'il est dans l'intérêt de certains de couper le problème en tranches aussi digestibles que possible pour les estomacs récalcitrants. Si le Parlement n'y prend garde, l'armée suisse sera peut-être dotée un jour de chars suisses contestés, grâce à la technique du salami et à la pression non désintéressée de l'industrie des machines.